



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
ÉCOLES ROY ET JOLY
LUNDI 11 septembre 2023
19 h – Gymnase école Roy
Procès-verbal

Nombre de parents : 41 parents

SUJET À DISCUTER	DESCRIPTIONS	SUIVI À DONNER
1. Mot d'accueil de la présidente	Mme Cindy Simard souhaite la bienvenue à tous les participants.	
2. Mot de bienvenue de la direction	Mme Chantal Dubé se présente ainsi que Mme Julie Nadeau et les membres du personnel présents (41 membres du personnel).	
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (par la présidente)	Mme Cindy Simard fait la lecture de l'ordre du jour. IL EST PROPOSÉ par M. Pascal Tremblay QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE à l'unanimité	
4. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée (par la présidente)	Mme Julie Nadeau est désignée comme secrétaire d'assemblée par la présidente.	
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 septembre 2021 (par la présidente)	IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Eve Laviolette QUE le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 septembre 2022 soit adopté tel que présenté.	

SUJET À DISCUTER	DESCRIPTIONS	SUIVI À DONNER
	ADOPTÉE à l'unanimité	
<p>6. Portrait des écoles 2023-2024 (par la direction)</p> <p>6.1. Clientèle à ce jour</p> <p>6.2. Organisation scolaire</p>	<p>Roy : élèves dont un groupe de maternelle 4-5 ans, 3 groupes de maternelle 5 ans et 9 groupes de primaire incluant une classe jumelée 2^e -3^e année et une classe de soutien émotif</p> <p>Joly : élèves répartis dans 13 classes dont une classe spéciale.</p> <p>Grand total des élèves pour 2023-2024 : 477 élèves.</p> <p>Le projet éducatif sera à élaborer. La réussite scolaire de tous les élèves demeure une priorité. L'encadrement, l'enseignement des comportements attendus, la bienveillance sont des éléments qui ont été rappelés aux enseignants des deux écoles.</p> <p>École Roy : Programme SCP (soutien aux comportements attendus).</p>	
<p>7. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents</p>	<p>Rôle et fonction du conseil d'établissement : La participation des parents pour les bonnes raisons est souhaitée. Des parents qui veulent mettre en lumière les besoins de tous les élèves de Roy et Joly. Ce sont des mandats de deux ans et les rôles sont établis à la première rencontre du conseil d'établissement. Les rôles de chacun sont redéfinis chaque année. Il devrait y avoir environ 5 à 6 rencontres du conseil d'établissement. Il y a des moments stratégiques dans l'année où sont tenues ces rencontres : octobre, décembre, février, avril, mai et juin. Les rencontres ont lieu les lundis à 19 h.</p> <p>O.P.P. Il n'y a pas de pouvoir décisionnel. C'est vraiment dans le but d'être sur le terrain pour les enfants et de</p>	

SUJET À DISCUTER	DESCRIPTIONS	SUIVI À DONNER
	<p>mettre en œuvre certaines décisions du conseil d'établissement.</p> <p>Le comité de parents est un comité décisionnel. Les parents qui en font partie sont consultés sur les mêmes points que le conseil d'établissement et le CA du Centre de services scolaire. Il permet de faire avancer le système d'éducation en ayant la voix des parents. Il y a environ 8 à 10 rencontres (1 par mois) pour le comité de parents.</p> <p>Des documents sont disponibles dans l'onglet « Conseil d'établissement » sur le site de l'école qui explique bien le conseil d'établissement, le comité de parents et l'O.P.P.</p>	
<p>8. Lecture et adoption du rapport annuel 2022-2023 du conseil d'établissement (présidente)</p>	<p>IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Brière</p> <p>QUE le rapport annuel 2022-2023 du conseil d'établissement soit adopté tel que présenté</p> <p>ADOPTÉE par à l'unanimité</p>	
<p>9. Élection des membres du conseil d'établissement</p> <p>9.1. Procédure d'élections</p> <p>9.2. Nomination d'un président d'élection (direction)</p> <p>9.3. Élection des postes disponibles pour l'école Roy et Joly</p> <p>9.3.1. 3 postes de 2 ans à combler (2 parents de Joly et 1 parent de Roy)</p>	<p>Les mises en candidatures sont ouvertes pour les trois postes de 2 ans disponibles. Les deux écoles doivent être bien représentées. Il y a donc 2 postes pour les parents de l'école Joly et un poste pour les parents de l'école Roy.</p> <p>Mme Chantal Dubé agira comme présidente d'élection.</p> <p>Un vote est fait entre les candidatures suivantes pour les postes de 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Cindy Simard • Mme Annie Galipeau 	

SUJET À DISCUTER	DESCRIPTIONS	SUIVI À DONNER
<p>9.3.2. 1 poste d'un an à combler (à la suite du départ d'un membre-parent)</p> <p>9.4. Nomination du représentant au comité de parents et son substitut</p> <p>9.4.1. Signature du formulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Pascal Tremblay • Josiane Lajoie • M. Mathieu Rodrigue <p>Le décompte est fait et voici les nominations aux postes de 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Cindy Simard • Mme Annie Galipeau • M. Pascal Tremblay <p>Les substituts sont : Mme Dominique Brière, Mme Josiane Lajoie, M. Mathieu Rodrigue et Mme Pascale St-Pierre-Paré</p> <p>Mme Cindy Simard se propose comme substitut au comité de parents.</p> <p>Un courriel sera envoyé aux membres parents du CÉ pour le représentant au comité de parents.</p>	<p>Le formulaire sera à compléter.</p>
<p>10. Formation de l'organisme de participation de parents (O.P.P.)</p> <p>10.1. Roy</p> <p>10.2. Joly</p>	<p>Plusieurs parents sont intéressés à faire partie de l'OPP :</p> <p>Pascale St-Pierre Paré</p> <p>Laury-Ann Levesque</p> <p>Valérie Jomphe</p> <p>Claudia Marquis</p> <p>Annie Galipeau</p> <p>Marie-Ève Laviolette-Côté</p> <p>Andréanne Landry</p> <p>Dominique Brière</p> <p>Arianne Dubé</p> <p>Cynthia Lévesque</p> <p>Christian Roy</p> <p>Mylène Malenfant</p> <p>Mathieu Rodrigue</p> <p>Cathy Lepage</p>	

SUJET À DISCUTER	DESCRIPTIONS	SUIVI À DONNER
	Josiane Lajoie Karine Lambert Brigitte Timmons	
11. Période de questions	Aucune question.	
12. Autres points 12.1. Date de la première rencontre du conseil d'établissement (2 octobre 2023) 12.2. Tirage des prix de présence	La première rencontre du conseil d'établissement aura lieu lundi 2 octobre à l'école Joly. L'ordre du jour sera envoyé sous peu. Tirage de 4 prix de présence : le prix de la facture des cahiers d'activités. Les gagnants sont : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Cathy Lepage • Mme Annie Galipeau • M. Étienne Castonguay • Mme Cindy Simard Si le parent a plus d'un enfant, ce sera la facture la plus élevée qui sera payée.	
13. Levée de l'assemblée	IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Galipeau QUE l'assemblée soit levée à 20 h 10. ADOPTÉE à l'unanimité	

, présidente

